

EDITO

Alain Godot
Secrétaire régional
SNETAP-FSU Aquitaine



Nous avons besoin, plus que jamais, d'un syndicalisme fort

Cette rentrée 2015 semblerait se dérouler sans problème particulier. Tout irait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes POSSIBLE ? Le 9 avril dernier, alors qu'une grève interprofessionnelle était lancée par la majorité des organisations syndicales dont la FSU contre les politiques d'austérité du gouvernement, le bilan en termes de mobilisation est resté en demi-teinte. De même, la journée interprofessionnelle d'action du 8 octobre dernier, « pour exiger une autre répartition des richesses » n'a guère suscité d'enthousiasme dans nos établissements. Enfin, le 30 juin dernier, le SNETAP-FSU organisait une journée nationale d'action « pour défendre l'Enseignement Agricole Public ». En Aquitaine pour le grand sud-ouest, nous nous sommes retrouvés à Escatalens dans le Tarn-et-Garonne pour demander plus de moyens et dénoncer l'inégalité de traitement entre l'enseignement agricole public et privé. Dans ce dernier cas la mobilisation a été plus nette, peut-être car plus ciblée, plus précise. Globalement la mobilisation semble cependant plutôt atone.

Pourtant les sujets de mécontentement ne manquent pas. Si nous n'assistons plus à une baisse de moyens de 3 à 4 % par an, ceux octroyés dorénavant ne permettent pas de rattraper la régression constatée ces 20 dernières années. En Aquitaine l'Enseignement Agricole Public est passé pendant cette période de 50 à 35%. Cette rentrée encore en France, ce sont des milliers d'élèves qui ont été refusés dans nos établissements. Alors qu'à l'éducation nationale des classes de seconde s'ouvrent pour faire face au flux de la nouvelle génération, dans l'enseignement agrico-

le nos effectifs stagnent. La politique continue d'ouverture de classe, uniquement en échange de contreparties, a laminé toute dynamique dans notre enseignement. Dans le public encore cette année, aucune classe ne s'ouvre en Aquitaine. Les options se réduisent ; l'espagnol dans notre région se trouve sacrifié sur l'autel des économies budgétaires et de la rationalité technocratique. Le nombre de postes de titulaires se réduit ou est remplacé par des contractuels. Nous pourrions encore continuer cette liste des renoncements ou de la régression...

A travers cette « *politique du minimum* » menée ces dernières années c'est toute une ambition de l'Enseignement Agricole Public qui disparaît. Ainsi, progressivement, les personnels eux-mêmes en viendraient-ils eux aussi à renoncer à toute combativité ? Toute ambition pour leur travail ? Et leur outil de travail ? Cette politique du moins disant aurait-elle réussi à influencer notre manière de faire ? « Faire uniquement de la gestion financière et non de la pédagogie » comme nous l'avouent certains chefs d'établissements nous aurait-elle touchés à ce point ? Franchement il n'en est rien ! Il suffit de regarder comment les collègues se démènent chaque jour pour assurer pleinement leur mission au mieux ! Comment ils se battent pour donner souvent le meilleur d'eux-mêmes.

A une autre échelle, nous essayons également de défendre nos moyens d'enseigner, d'empêcher une hypothétique fatalité d'un moins disant. Notre service public d'enseignement mérite mieux que cela ! Chacun d'entre nous fait de son mieux pour développer un service de qualité ! Ensemble nous sommes plus forts pour faire entendre notre voix et porter cette volonté : notre ambition pour l'enseignement agricole public. C'est ce que nous allons continuer de faire. Et nous finirons par être écoutés car ce choix est nécessaire et juste.

CSR à Sabres
Vendredi 16 octobre

Le SNETAP-FSU rencontre Madame RIOU CANALS, Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche le 12 juin 2015 à Blanquefort.

Le Snetap-FSU Aquitaine a profité du déplacement de Mme la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche au lycée agricole de Blanquefort pour demander une audience à Mme RIOU CANALS le vendredi 12 juin. Monsieur PROJETTI, Directeur Régional était présent.

La délégation Snetap-FSU était composée de Mmes ROUAULT et DAUTRAIX ainsi que de Mrs PHILTON et BLEUNVEN.

Disposant de très peu de temps notre délégation a choisi d'aborder les 3 points d'actualité régionale suivants :

- la question des langues et plus particulièrement de l'espagnol en Aquitaine,
- la question des structures et de la carte des formations 2015 - 2016,
- la question du poste d'animateur du réseau ESC (éducation socio-culturelle).

1 - Les Langues vivantes en Aquitaine

Le Snetap-FSU a dénoncé la situation des langues vivantes en Aquitaine et présenté en exemple la situation de plusieurs établissements (Tonneins, Oloron, Orthez, Sabres). Il a fait part des retours alarmés de collègues après l'annonce par le SRFD de ne pas maintenir l'espagnol dans les lycées professionnels.

Les conséquences de la politique du SRFD sont doubles. Elles concernent d'abord les élèves et les familles qui n'ont plus le choix d'une deuxième LV alors que la proximité de la frontière espagnole fait que beaucoup d'élèves sont hispanisants (exemple du lycée de Tonneins où le pourcentage d'élèves qui font le choix de cette langue est de près de 50 %). Les autres conséquences concernent les personnels et la disparition de postes.

Mme la DGER s'est dite très attachée à l'apprentissage des langues vivantes : "c'est une discrimination sociale quand on n'étudie pas au moins 2 langues. Dans une région frontalière, il n'est pas question de supprimer l'espagnol". Après ces propos qui se voulaient rassurants, le Directeur Régional a précisé qu'il n'a jamais été question de faire disparaître l'espagnol des LPA, que de tels propos n'avaient jamais été tenus. Mais en même temps il précisait qu'il ne pouvait le donner à tous !

Ils nous a enfin garanti que pour au moins trois établissements des solutions étaient trouvées ou en cours. La situation semble réglée à Oloron et Ton-

neins. Le cas de Mugron continue d'être traité "des solutions seront trouvées".

Le SNETAP FSU entend les réponses de l'administration mais demande que les solutions envisagées soient pérennes et profitent réellement aux élèves. Par exemple la solution du CNED (formation à distance) n'est pas la bonne.

Il vérifiera rapidement auprès des collègues la réalité des solutions annoncées.

2 - La carte des formations

Le Snetap-FSU dénonce le fait qu'une fois de plus, aucune ouverture dans l'enseignement public n'est prévue à la rentrée 2015 et qu'une fois de plus, les seules ouvertures sont dans l'enseignement privé. Il déplore aussi la politique des seuils (ou plancher) d'effectifs qui fragilise les filières a fortiori dans les petits établissements.

Enfin, il dénonce vigoureusement l'ouverture par apprentissage d'un BTS ACSE dans une MFR à Mont dans le 64.

Cette ouverture actée par le Conseil Régional n'a fait l'objet d'aucune concertation. Elle risque de fragiliser les EPL de Pau et de Dax qui dispensent cette formation. Il précise que le Snetap-FSU a demandé une audience au Conseil Régional sur cette question.

Mme la DGER se dit préoccupée avant tout par les ouvertures de formations supérieures dans les MFR, elle estime qu'elles n'ont ni la taille critique ni le contexte pédagogique pour de telles ouvertures. Elle semble regretter que ces décisions soient prises sans l'avis de la DGER.

M. le DRAAF précise que ce point sera à l'ordre du jour du CREA de fin juin 2015.

Sur cette question le Snetap-FSU demande que les prochains exercices structures donnent la priorité à l'Enseignement public.

3 - Éducation artistique et culturelle en Aquitaine

Le Snetap-FSU rappelle le contexte dans lequel s'est ré-ouvert le poste d'animateur du réseau d'actions et d'animations culturelles en Aquitaine.

Le maintien de ce poste grâce au combat des collègues et du Snetap-FSU est une bonne nouvelle, car l'annonce de sa suppression dans la période post attentats de janvier où l'importance de l'ESC a été mise en avant, était inacceptable.

Pour autant, le Snetap-FSU rappelle que la mission ESC est une mission à temps plein et rappelle le travail réalisé par Martine HAUTIER sur ce poste. En effet il craint que la fiche de poste accompagnant sa création intègre d'autres missions que l'éducation artistique et culturelle, notamment des missions purement administratives. Sur ce point, le Directeur

Régional a déclaré "qu'il faut faire la différence entre la mission qui est fondamentale et l'intendance. Faites-nous confiance !" et précise que les candidatures reçues sont intéressantes.

Le Snetap-FSU restera vigilant dans les mois à venir sur les conditions de mise en œuvre de cette mission au sein de la DRAAF.

Première rencontre avec Mme REGONDAUD chef du SRFD le 6 juillet

Le Snetap-FSU a souhaité rencontrer Madame REGONDAUD, nouvelle chef du SRFD récemment nommée en Aquitaine.

La rencontre a eu lieu lundi 06 juillet 2015 à la DRAAF en présence de M. JAMME, adjoint SRFD. Le Snetap-FSU étaient représenté par É. BERGES, O. BLEUNVEN, L. DAUTRAIX et A. GODOT.

En introduction, le Snetap-FSU a rappelé que cette rencontre avait pour objet une première prise de contact en bilatérale avec Mme la chef de service et d'engager avec elle un processus de dialogue et de concertation. Il a souligné les difficultés de travail et de concertation avec la précédente chef de service.

Le Snetap-FSU a ensuite rappelé l'objet du boycott du CREA le 30 juin 2015 en le situant dans l'action nationale de défense de l'enseignement agricole public.

Il a fait remarquer que la part de l'EAP a largement diminué en Aquitaine ces dix dernières années (même si le SRFD souligne une légère augmentation les 2 années précédentes). La question des seuils d'effectifs par classe accentue cette dynamique de baisse en privant les établissements de toute ambition. Enfin le peu de demandes de structures de la part du public nous interroge et est à la fois la cause et la conséquence d'un manque de dynamisme.

Les causes invoquées par le SRFD sont budgétaires : si le nombre de postes a bien augmenté depuis 2012 pour l'EAP ils sont phagocytés par la formation des reçus concours et la dépréciation. Ces deux raisons expliquent les contraintes budgétaires et la perte chaque année de plusieurs équivalents temps plein dans la dotation régionale.

Le Snetap-FSU conteste ces données conjoncturelles et souligne que l'EAP est mal traité depuis bien plus longtemps.

Concernant l'évolution démographique (augmentation importante du nombre d'élèves à l'entrée au lycée), le Snetap-FSU a rappelé la nécessité de l'enseignement agricole public à y répondre par

l'ouverture de classes et/ou l'augmentation des seuils. L'EN a déjà anticipé, l'EAP ne peut pas être à côté de cette évolution.

Enfin, sur ce point, l'importance des enseignements facultatifs est mise en avant car ils peuvent être déterminants dans le choix d'un établissement par une famille.

Sur ces éléments, les propos du SRFD sont encore et toujours « on ne voit pas d'embellie pour les 3 années à venir. »

Concernant les différentes voies de formation, le Snetap-FSU demande qu'il y ait une vraie concertation entre les différents acteurs et plus particulièrement avec le Conseil Régional pour la carte d'ouvertures, notamment par apprentissage. Nous avons fait référence à l'ouverture d'un BTSA ACSE en MFR dans le 64 par apprentissage qui va concurrencer les formations existantes dans le public (Pau et Dax). Sur ce point, le SRFD déplore cette situation et confirme (comme l'avait annoncé le Conseil Régional le 3 juillet) qu'un protocole de travail et de concertation est en train d'être réalisé avec le Conseil Régional. Le Snetap-FSU demande à être consulté pour valider ce protocole dans les instances représentatives. Enfin concernant les langues vivantes, le Snetap-FSU a rappelé l'identité forte de notre région tournée vers l'Espagne et regrette que le choix des élèves et des familles ne puisse être accordé du fait de manque de moyens.

Dans certains LPA, il n'y a même plus de langue 2 ! C'est un handicap non concevable en 2015.

Le Snetap-FSU a demandé que toutes les situations soient étudiées pour les établissements sachant que pour l'instant seul Oloron a reçu les moyens supplémentaires. Ce n'est pas le cas de Tonneins, par exemple, et nous le dénonçons.

Une fois de plus la réponse du SRFD est simple : « si nous avons 2 langues vivantes dans tous les lycées professionnels, nous avons besoin de 6 équivalents temps plein, et nous ne les avons pas ! »

Opposé à l'ouverture d'un BTSA ACSE en MFR, le SNETAP rencontre le Conseil Régional le 3 juillet 2015

Après l'annonce de la carte d'apprentissage 2015 - 2016, le SNETAP Aquitaine avait demandé à rencontrer rapidement le Conseil Régional en réaction notamment à l'ouverture d'un BTSA ACSE à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Mont dans le 64. Cette rencontre a eu lieu le vendredi 3 juillet 2015.

Étaient présents :

· **Conseil Régional Aquitaine** : Anne Marie COCULA (*Vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine en charge de l'Éducation*) - Maryvonne DE LA TAILLE (*Conseiller technique éducation*) - Bernard BOURNAZEAU (*Conseiller régional en charge de l'apprentissage*) - Thierry CAGNON (*Directeur du service Éducation*)

· **Snetap-FSU** : Laurence DAUTRAIX - Alain GODOT - Etienne BERGES

Le Snetap-FSU, après un rappel de la mobilisation nationale du 30 juin dernier, a souligné les inquiétudes exprimées par les personnels pour l'avenir de l'Enseignement agricole public. Dans ce contexte l'annonce de l'ouverture d'un BTSA ACSE par apprentissage à la MFR de Mont, en concurrence directe avec deux autres BTSA en formation initiale scolaire à Pau et Dax, ne peut qu'accentuer cette inquiétude.

En réponse à cette introduction, Monsieur BOURNAZEAU a immédiatement reconnu qu'il s'agissait là d'une erreur de sa part et des services techniques du Conseil Régional. Selon lui, malgré sa volonté d'un retour sur la décision, celui-ci n'a pas été possible car douze jeunes avaient déjà signé leur contrat d'apprentissage.

Mais il garantit que l'année prochaine (2016 – 2017) la première année n'ouvrira pas, seule se poursuivra la formation en deuxième année pour les apprentis déjà inscrits. Enfin il signale que pour Hasparren il y a eu des financements complémentaires mais en précisant qu'il faut faire attention aux différentiels de volume de taxe d'apprentissage entre les sites.

Madame COCULA reconnaît à son tour une erreur (qui s'explique notamment selon elle par la vacance du poste de responsable de direction de l'apprentissage). Elle assure qu'ils seront plus vigilants dorénavant pour ne pas cannibaliser les formations entre elles.

Elle souligne que pour autant il faudra aussi surveiller les décrochages et les dossiers rejetés, car il y a 1500 places vacantes en formation professionnelle dans l'académie de Bordeaux.

Le Snetap-FSU prend acte de cette erreur mais insiste sur la vigilance qui sera la sienne dans les mois à venir sur les projets d'ouverture dans le privé.

Il souligne la difficulté pour les établissements publics à ouvrir aujourd'hui au niveau V et dénonce la concurrence avec le MFR.

Selon Monsieur BOURNAZEAU, il y a un réel besoin d'amplifier le dispositif d'accueil en apprentissage, mais ce sont les CFA publics qui ne font pas de demandes.

Pour le Snetap-FSU cette réponse est inacceptable car justement les CFA Publics en agriculture ne peuvent ouvrir n'importe quoi et n'importe comment comme le font les MFR. Pour exemple il suffit de regarder les ouvertures en MFR dans

le secteur « cuisine et restauration » qui relèvent pourtant du champ de compétence de l'Éducation Nationale.

Le Conseil Régional signale qu'il n'a pas compétence à juger de l'opportunité de ces demandes des MFR car pour cela il dépend de la DRAAF. Pour les mêmes raisons il n'a pas de suivi sur le décrochage scolaire alors qu'existent des crédits régionaux pour cela. Il souhaite donc mettre en place un « protocole d'accord » avec le DRAAF comme il en existe déjà avec l'EN.

Le Snetap-FSU rappelle que la lutte contre le décrochage est mise en place dans beaucoup d'établissements et présenté régulièrement en CREA.

De la même façon le Conseil Régional dispose des comptes rendus des Conseils d'Administration des établissements et des rapports annexes des directeurs. A minima, les élus du Conseil Régional qui assistent aux CA peuvent les communiquer.

Selon Madame COCULA, beaucoup d'élus de terrain estiment que les MFR sont mieux à même de récupérer des jeunes qui sont en « errance sociale et exclus de fait de tout dispositif de formation ».

Pour le Snetap-FSU, il s'agit de propos inquiétants qui ne peuvent être tenus par des élus en responsabilité et qui pour beaucoup d'entre eux participent aux instances des établissements publics (CA, CI, CP, CC, CE, ...). Il semble que beaucoup d'élus ne connaissent pas l'EAP et le voient trop souvent à la même enseigne que les MFR. Ils sont sans doute trop sensibles aux pressions lobbyistes de la « profession » (chambre d'agriculture, industrie agro-alimentaire, FNSEA...) et devraient assurément se rendre sur le terrain.

Ces propos sont d'autant plus injustes que les EPLEFPA ont une vocation « sociale » de re-médiation reconnue, les personnels y sont très attachés. Beaucoup d'efforts sont accomplis dans ce domaine par les établissements et les équipes pédagogiques et les résultats, pour autant que ces élus s'y intéressent, sont probants.

D'ailleurs si les élus prenaient le temps de comparer les taux d'érosion des effectifs élèves dans toutes les filières entre les MFR et l'EAP ils verraient des résultats à l'inverse de leur simple impression. C'était d'ailleurs très manifeste lors de la mise en place de la Rénovation de la voie professionnelle (RVP) et du Bac pro 3 ans. Le SNETAP avait d'ailleurs vigoureusement protesté en CREA.

Madame COCULA reconnaît que les élus ont des origines professionnelles très différentes et souvent ne connaissent pas l'EAP. Selon elle en CA ils sont submergés par la complexité des sujets qui y sont abordés. Il serait donc souhaitable qu'il y ait davantage de concertation.

Elle reconnaît également qu'avec la RVP on a cassé « un barreau de l'échelle » et qu'elle n'a pas été entendue sur une concertation et une mise à plat nécessaire du CAP, principalement sur le recrutement et l'orientation car aujourd'hui ils sont en incapacité d'avoir une lecture objective et quantitative des résultats de l'insertion.

Le Snetap-FSU insiste sur les demandes d'ouverture dans le public. Il y a une inégalité de fait car il ne peut rien demander sur des créneaux où il n'a aucune compétence contrairement aux MFR qui peuvent ouvrir des BTS contre l'avis même de la DGER qui a déclaré récemment lors d'un déplacement à Blanquefort : « *les MFR n'ont ni la vocation, ni les compétences pour enseigner au niveau supérieur* ».

Il est donc nécessaire que les régions suivent les avis nationaux.

Le Snetap-FSU souhaite qu'il y ait une vraie réflexion régionale sur l'apprentissage et un travail sur le qualitatif. La politique sur les structures semble surtout vouloir remplir à tout prix les formations pour gonfler les chiffres et faire uniquement des effets de communication préjudiciables à l'avenir des jeunes.

Si le Conseil Régional se défend en rappelant qu'il a développé l'apprentissage au niveau 1 et 2 depuis 2004 en termes de qualité, le Snetap-FSU estime ne pas parler de la même chose. Un des spécialistes de l'apprentissage, le sociologue

Gilles MOREAU, démontre que les jeunes des classes populaires sont largement exclus de l'apprentissage dans le supérieur et de toutes les mesures qui l'accompagnent (Erasmus, mobilité...).

Pour les autres niveaux, ce qui est réel ce sont les réductions de crédits et de moyens : dans l'apprentissage public agricole en CAPA il y avait une dynamique de projet avec quatorze semaines de stage. La Région en a supprimé deux pour « égaliser » avec l'EN. Pour le Snetap-FSU c'est clairement un nivèlement vers le bas.

Ici aussi le Conseil Régional se défend en soulignant ses impératifs budgétaires et les investissements faits dans les exploitations des EPLEFPA pour éponger les déficits.

Pour Monsieur CAGNON, la question centrale est le choix de l'instance pour discuter de tous ces sujets. Il dit le Conseil Régional prêt à préparer un protocole d'accord avec la DRAAF et avec les partenaires sociaux, sur tous ces sujets dans le cadre du CREA ou du CREFOP.

CTREA de rentrée le 15 Septembre 2015

Le CTREA Aquitaine s'est réuni à Bordeaux le mardi 15 septembre 2015. Etaient présents :

SRFD - Fabienne REGONDAUD et Laurent JAMME

Chefs d'établissements - Corinne REULET, Bruno GARCIA et Georges JOUSSERAND

Snetap-FSU - Laurence DAUTRAIX, Chantal JULIEN, Françoise POIRIER, Diane RAFFOUR, Etienne BERGES, Olivier BLEUNVEN et Alain GODOT

Snerma-FO ; Sgen-CFDT

Sea-UNSA - Absent

Le DRAAF s'excuse de son absence en raison d'une réunion à la Préfecture sur la réforme territoriale.

Le Snetap-FSU demande que la question des postes administratifs soit ajoutée en questions diverses.

1 – LE DROIT SYNDICAL

Le Sgen-CFDT, absent au dernier CTREA, demande à lire la déclaration qu'il n'avait pu faire en juin. Il rappelle notamment, à la suite de plusieurs incidents, la nécessité d'une mise en conformité des panneaux syndicaux dans les établissements.

Le Snetap-FSU rejoint cette demande et rappelle qu'il est intervenu plusieurs fois sur cette question auprès du SRFD et de plusieurs chefs d'établissements. Il demande donc qu'un rappel ferme du droit syndical soit fait auprès des directions par le DRAAF.

Le Snerma-FO insiste également sur l'heure mensuelle d'information syndicale.

2 – LES RESULTATS AUX EXAMENS 2015

Le SRFD fait le constat d'un taux de réussite global en hausse au niveau national (85 %) et en Aquitaine (85,5 %). Le Bac Professionnel (84,2 %) et le BTSA (76,9 %) affichent

des résultats très satisfaisants au-delà des taux de réussite nationaux.

La filière production en Bac Pro reste plus faible avec seulement 77 % (contre 79 % pour le national).

Si le Snetap-FSU indique que l'on peut se satisfaire pour les élèves de ces bons taux de réussite, il s'interroge sur certains résultats (notamment en Bac Pro avec un très forte augmentation sur les filières production) et selon les composantes de l'EA (93 % de taux de réussite en BEPA dans les MFR). Il s'interroge aussi sur les résultats avant et après l'épreuve de contrôle. Sans remettre en cause le travail des jurys, c'est l'esprit même de cette épreuve de contrôle qui doit être interrogé et revenir à une véritable épreuve de rattrapage.

3 – L'EFFICIENCE DU BAC PRO

Le SRFD présente au CTREA un graphique cherchant à définir l'efficacité du Bac Pro depuis la rénovation de la voie pro (l'enquête ne porte que sur les filières rénovées en 2009). La courbe montre clairement entre 2009 et 2012 une baisse de cette efficacité. En effet le différentiel entre le nombre d'élèves admis et le nombre d'élèves présentés à l'examen puis le nombre d'élèves admis est très défavorable.

Pour le Snetap-FSU cette courbe montre encore une fois le problème global que pose la rénovation de la voie professionnelle (Bac Pro 3 ans) pour un certain nombre d'élèves. Cette baisse d'efficacité est synonyme de décrochage. Cette donnée, ajoutée à la baisse des taux de réussite au Bac Pro depuis la mise en œuvre de la RVP, diminue nettement la réussite réelle du Bac Pro 3 ans martelée par le ministère. Ces éléments confirment la nécessité d'une étude indépendante sur les conséquences réelles de la RVP.

4 – LES EFFECTIFS A LA RENTREE 2015

Le SRFD précise qu'il s'agit des chiffres de rentrée qui doivent être confirmés par l'enquête d'octobre.

Le SRFD signale de bons niveaux de recrutement en CAPA (formation scolaire Bergerac et Tonneins) et en 2nde GT (+ 2,6 % qui s'ajoute au taux déjà en hausse en 2014).

A l'inverse on constate une difficulté de recrutement en classe de 4ème dans le public (classe d'Oloron Ste Marie) et plus inquiétante encore, en 2nde Pro. Cette baisse en 2nde professionnelle nous interroge par son ampleur (près de 10 %) et par sa spécificité à l'enseignement public.

Le Snetap-FSU fait remarquer qu'aucun établissement n'atteint l'objectif des effectifs fixés l'an passé (il y a 148 places vacantes) et s'étonne de ces chiffres en rappelant que nous sommes aujourd'hui dans un pic démographique qui provoque de grosses difficultés d'accueil des élèves à l'EN. De toute évidence ces chiffres feront à nouveau reculer la part du public dans l'Enseignement agricole. Il rappelle également que les Bac Pro représentent la part la plus importante de nos élèves et qu'une baisse de près de 10 points aura des conséquences à long terme sur les établissements et sur les postes.

Pour le Snetap-FSU ces chiffres sont le résultat :

- de la politique des seuils menés depuis de nombreuses années par la DGER,
- d'un manque de dynamisme dans la carte des structures pour le public (aucune évolution sans contre partie voire aucune ouverture; ce qui se vérifie de façon criante cette année encore),
- de la politique de rétention des élèves à l'EN (les établissements remarquent un décalage entre les intentions des familles lors des salons et des portes ouvertes et le recrutement réel),
- de la relation avec les professionnels et du manque de valorisation des métiers.

Le Snetap-FSU appuie également l'intervention du Snerma-FO concernant le problème des langues vivantes dans l'Enseignement agricole public en Aquitaine et sur lequel il est intervenu à de nombreuses reprises, l'an passé encore.

Une réflexion urgente avec l'ensemble des acteurs (Professionnels, Conseil Régional, Rectorat ...) est absolument nécessaire.

Les effectifs en apprentissage sont globalement en baisse en particulier en Dordogne et dans les Landes (en hausse en Lot et Garonne). Le recrutement au niveau V est difficile malgré les primes aux employeurs offrant un contrat à des apprentis mineurs.

Le Snetap-FSU souligne qu'un battage médiatique important est fait sur l'apprentissage depuis plusieurs années et que pourtant ça ne fonctionne pas, ça ne décolle pas tant du côté des employeurs que des jeunes. C'est inquiétant et de plus cet investissement financier a été pris à la formation initiale scolaire.

5 – LES DISPOSITIFS D'INDIVIDUALISATION

L'enveloppe régionale des HSE était de 2292 heures en 2014-2015.

Pour la rentrée 2015-2016, la DGER annonce une baisse d'environ 30 % de l'enveloppe régionale.

Celle-ci sera versée par une première tranche de 1655 heures. Elle sera ensuite complétée par une deuxième tranche mais qui sera versée en fonction des projets des établissements. Elle sera fongible entre filière et au sein d'un même EPL en fonction de ces projets, voire même entre EPL.

Le SRFD attribuera en priorité ces heures à la voie pro par un système de pondération :

* 0,5 pour les 2nde GT et Bac S

* 0,8 pour les Bac techno et 2nde

* 1,0 pour les 1ère et term Bac Pro

Pour le Snetap-FSU, dans un contexte où nous venons de faire plusieurs constats des difficultés que rencontrent les élèves de la voie pro, cette annonce d'une nouvelle baisse de l'enveloppe des HSE est inacceptable.

Il rappelle que ces heures ont été prises notamment sur les heures disciplinaires et que l'enveloppe n'a cessé de baisser depuis 2009 ramenant le volume de l'individualisation par élève à une peau de chagrin.

Ces dispositifs de suivi personnalisé n'ont d'ailleurs jamais été évalués. On ne sait pas si c'est réellement un plus pour les élèves.

La SRFD convient que ce serait une valeur ajoutée d'avoir cette évaluation.

Une répartition des HSE selon les projets des établissements n'est pas acceptable non plus car elle va à l'encontre d'un égal traitement des élèves et ne cible pas obligatoirement les élèves les plus en difficulté.

Le Snetap-FSU dénonce une gestion de la pénurie au détriment des élèves.

De plus le Snetap-FSU dénonce le calendrier d'attribution de ces HSE et notamment les appels à projets auprès des équipes (la note de service sur les appels à projets ne paraîtra qu'à l'automne !)

Le Snerma-FO interroge le SRFD sur la répartition de la DGH par établissement. Le SRFD reconnaît un oubli et enverra rapidement ce tableau aux membres du CTREA.

6 – LES ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS ET SECTIONS SPORTIVES ET EUROPENNES

Le SRFD présente l'ensemble des éléments sans commentaires.

Le Snetap-FSU interroge l'autorité académique sur le mode de financement de ces enseignements (quelle part de la DRAAF, des établissements et des familles) ?

Le SRFD rappelle qu'il n'y a pas de dotation de la DRAAF mais qu'elle n'est pas en mesure de répondre à cette question car elle ne fait pas partie des éléments d'enquête sur ces enseignements.

Le Snetap-FSU demande une totale transparence sur les financements. Il demande également un accès gratuit pour tous les élèves aux enseignements facultatifs dispensés dans leur établissement. A minima si les familles doivent participer à ces enseignements il doit y avoir une harmonisation de cette participation (il n'est pas normal que pour un même enseignement facultatif – exemple équitation- les élèves payent 5 fois plus au nord de l'Aquitaine qu'au sud).

7 – PROJETS DE STRUCTURES 2016

Le SRFD représente à nouveau le tableau des demandes d'évolution de structures pour le public à la rentrée 2016 avec exactement les mêmes avis du DRAAF.

Ce tableau, que les organisations présentes au CTREA du 29 juin 2015 avaient refusé de voter. Cela se traduit donc sur les 7 demandes exprimées par les établissements publics, par un seul avis favorable (augmentation de la capacité d'accueil de 16 à 24 élèves en 2nde Pro Conseil Vente au LA de Bergerac).

Le Snetap-FSU dénonce un projet sans ambition qui va à l'encontre des besoins réels de l'EAP et ne répond pas aux défis qui se posent à lui au regard des difficultés de recrutement observées cette année.

Il ne redonnera pas le dynamisme ; une réflexion urgente sur cette carte de formation est nécessaire.

L'annonce de l'administration d'une embellie en 2017 ne peut nous satisfaire. La réponse nécessaire ne peut attendre aussi longtemps. De plus la réforme territoriale et les échéances électorales peuvent nous faire douter de cette embellie.

Les organisations syndicales présentes (Snetap-FSU; Snerma-FO; Sgen-CFDT) dénoncent ce projet de structures présenté par le DRAAF et s'abstiennent sur le vote.

8 – LA REFORME TERRITORIALE

Le SRFD ne peut finalement donner aux membres du CTREA les quelques informations qu'elle souhaitait nous donner il y a encore quelques jours.

Pour la nouvelle région « Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes » Bordeaux est retenu comme « chef lieu » ou « capitale régionale » et le Préfet Aquitaine est le préfet pré-figurateur.

La Direction Régionale sera basée à Limoges. Début septembre, le DRAAF Limousin préfigurateur présente la répartition des services entre les 3 grandes villes (Bordeaux - Limoges – Poitiers). Mais cette proposition entraîne une levée de boucliers de plusieurs des services concernés et particulièrement les services limousins.

Une remise en cause de l'organisation proposée qui entraînera même le 15 septembre le limogeage du DRAAF

pré-figurateur et qui renvoie l'organisation régionale à une date inconnue. Mme REGONDAUD, SRFD Aquitaine, annoncée dans un premier temps comme SRFD pré-figurateur, est aujourd'hui dans l'attente de l'annonce d'une nouvelle organisation.

9– LES POSTES ADMINISTRATIFS

Le Snetap-FSU revient à nouveau sur les problèmes de postes chez les personnels administratifs en prenant pour exemple les établissements de Blanquefort et de Sabres.

A Blanquefort, le non remplacement d'un poste de titulaire du fait du départ de la collègue en retraite est inacceptable. La nomination d'un agent contractuel à 70% pour un an n'est pas plus acceptable dans un établissement qui depuis plusieurs années perd régulièrement des postes administratifs et se trouve aujourd'hui exsangue. Sur ce point, le SRFD ne donne pas une analyse précise de la dotation. Nous le contestons. Le SRFD s'engage à faire une expertise et à nous informer.

A Sabres, après le départ de la gestionnaire le poste n'est pas pourvu par un-e titulaire. Il est donc remplacé par une contractuelle à 70 %. Dans un contexte où l'équipe était déjà réduite au strict minimum et alors qu'une collègue est aujourd'hui en arrêt maladie cette situation devient très difficile pour l'ensemble de l'équipe. Le SRFD renvoie le problème vers la DGER et assure avoir conscience des difficultés mais ne pas avoir les moyens d'y répondre.



Action contre la suppression d'un poste administratif, avril 2015

CHSCT REA Quoi de neuf docteur ?

Une circulaire du 17 juillet 2015 fixe les moyens en termes de décharges horaires pour les membres du CHST et pour le secrétaire permanent. Le problème c'est que les fiches de service ont été déjà faites et que localement, les DRAF/SRFD et l'administration centrale traînent les pieds. Ils voulaient garder ces instances « hors-sol » et sans compétences : refus du droit de visite et du droit d'enquête. Sous le prétexte que ce seraient les COHS locales qui auraient compétence exclusive sous l'autorité du chef d'établissement (en clair = chasse gardée). De fait la CHSCT régionale était paralysée. Donc du nouveau, il apparaît que la circulaire fixe les moyens de fonctionnement sous forme de décharge ou d'ASA. En Aquitaine, le SNETAP va demander la réunion prochaine du CHSCT REA avec ces points à l'ordre du jour. D'ici là il va falloir proposer un tableau de répartition équilibré de l'enveloppe des décharges entre les membres élus du CHSCT. Enfin, une circulaire ministérielle doit préciser en clair les prérogatives du CHSCT avant la fin de l'année.

Journée d'action nationale le 30 juin à Escatalens, l'Aquitaine y était...

Ce jour-là, plusieurs dizaines de personnes venues de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon, d'Aquitaine ou de Poitou-Charentes se sont rassemblées devant l'entrée de la MFR d'Escatalens. Là où les nouveaux bâtiments de la structure privée Maison Familiale Rurale Sud-Agromat ont été financés par des fonds publics à hauteur de 76% sur 2 millions d'euros. L'après-midi, nous nous sommes rendus à Ondes au lycée agricole public afin de procéder à la non-inauguration des locaux qui eux n'ont pas du tout été rénovés... Il s'agissait d'un des trois lieux en France, avec Arras et Laval, choisis pour cette journée d'action nationale en faveur du secteur public d'enseignement agricole.



A ESCATALENS, contre le privé et pour le public

Stage élus CCPR à Hasparren Mardi 10 Novembre

Le SNETAP FSU organise une journée de formation régionale pour les élus de la CCPR (commission consultative paritaire régionale). Elle permettra de réunir les élus, de travailler sur des outils de communication auprès des agents contractuels de la région et de se saisir du décret de 86 modifié qui élargit les compétences de la CCPR. Ce stage aura lieu au CFAA d'Hasparren le 10 novembre 2015.